



DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

**MAIRIE
DE
BEYLONGUE**

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et/ou représentés

10

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 mars 2024 à 20h00

Sous la présidence de Mr Jean Didier BATBY, Maire.

Membres présents : BATBY Jean Didier, BAYLE Christine, BOINOT Mathilde, BOUHEYRES Christophe, DUPIN Cyril, LASCARAY Marc, MARION Karine, MORLAES Olivier, PIGNIER Adeline, TARDAN Jean-Baptiste.

Etaient Absent(e)/Excusé(e) : DANTHEZ Céline

Secrétaire de séance : Mme Karine MARION

Date de la convocation : Le 08 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil
du 07 Février 2024 de 20h00

PVCM20240313_1

Adhésion au groupement de commandes « Formations santé et sécurité au travail »

DCM20240313_001

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'adhérer à un groupement de commandes et précise que la formation permanente des agents territoriaux dans les domaines relevant de la santé et de la sécurité au travail est un impératif légal et réglementaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **l'Adhésion au groupement de commandes « Formations santé et sécurité au travail » du CDG40.**

Mise en place du RIFSEEP

DCM20240313_002

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'instituer les indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), et le complément indemnitaire annuel (CIA), pour les groupes de fonctions cadres



d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et fonctions cadres d'emplois des adjoints techniques, sur la base des critères professionnels tels que la responsabilité, la technicité, le niveau d'expertise, les sujétions particulières (polyvalence, connaissance du poste, niveau de qualification), et précise que les modalités d'exécution et de mise en place, notamment, la saisine du CST (Comité Social Territorial) du CDG40, en date du 29/01/2024 et 19/02/2024, permet à la collectivité de délibérer en maintenant les dispositions proposées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **la Mise en place du FISEEP et précise que la présente délibération prendra effet à compter du 01/06/2024.**

Mise en place de la protection sociale complémentaire donnant mandat au CDG40

DCM20240313_003

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-17 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoires à compter du 1er janvier 2025 ;

Monsieur Le Maire précise qu'aux termes de l'article 25-I de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ;

Monsieur Le Maire indique à l'Assemblée qu'afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance à l'été 2024 pour **un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025**. et qu'à l'issue de cette consultation les collectivités **conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention** de participation qui leur sera proposée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **la Mise en place de la protection sociale complémentaire donnant mandat au CDG40.**

Adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde » auprès du CDG40

DCM20240313_004

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt d'adhérer au Service « Plan Communal de Sauvegarde » du Centre de Gestion des Landes et précise que service PCS du CDG40 propose une convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette convention permettra l'élaboration d'un PCS et DICRIM et/ou la mise à jour de ce dernier.



L'élaboration ou la mise à jour des PCS et DICRIM permettra :

- De prendre en compte les modifications introduites par le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) arrêté par les services de l'Etat dans le département ;
- De prendre en compte tous les changements de personnels, de mise à jour des tableaux relatifs aux personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphone des élu-e-s et référent-e-s, ainsi que la mise à jour de la cartographie (notamment concernant le risque inondation) ;
- De réaliser une mise à jour du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ainsi que l'affichage obligatoire en mairie concernant les risques majeurs et, pour les communes concernées, le plan POLMAR (pollution maritime).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **l'Adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde auprès du CDG40 ».**

GFR DU GRAND LAURAY-BERTRANDE Pierre (Gérant) – échange de parcelle

DCM20240313_005

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée avoir réceptionné en Mairie, en date du 17/11/2023, un courrier de Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY, dont le siège social est situé au Lieu-Dit LAURAY, 40370 BEYLONGUE, SIRET 83393937400017, immatriculée au RCS DE DAX, proposant l'échange de la parcelle cadastrée Section C, numéro 256, parcelle d'une surface de 13 710 mètres carrés, contre la parcelle communale cadastrée Section C, numéro 219, parcelle d'une surface de 12 220 mètres carrés ;

Monsieur Le Maire rappelle la demande de Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY, dont le siège social est situé au Lieu-Dit LAURAY, 40370 BEYLONGUE, SIRET 83393937400017, immatriculée au RCS DE DAX, proposant l'échange de la parcelle cadastrée Section C, numéro 256, parcelle d'une surface de 13 710 mètres carrés, reboisée depuis 3 ans, contre la parcelle communale cadastrée Section C, numéro 219, parcelle d'une surface de 12 220 mètres carrés ;

Monsieur Le Maire précise que ladite parcelle de Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY, dont le siège social est situé au Lieu-Dit LAURAY, 40370 BEYLONGUE, SIRET 83393937400017, immatriculée au RCS DE DAX, cadastrée Section C, numéro 256, présente une surface légèrement supérieure à la parcelle communale, cadastrée Section C, numéro 219, et indique que Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY, dont le siège social est situé au Lieu-Dit LAURAY, 40370 BEYLONGUE, SIRET 83393937400017, immatriculée au RCS DE DAX, prendrait à sa charge l'intégralité des frais afférents à cette transaction ;

Monsieur Le Maire indique que suite au Conseil municipal en date du 13 décembre 2023 ; Conseil ou a été abordée pour la première fois la demande de Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY, dont le siège social est situé au Lieu-Dit LAURAY, 40370 BEYLONGUE, SIRET 83393937400017, immatriculée au RCS DE DAX, le Conseil municipal a de nouveau abordé cette demande en date du 07 février 2024 afin de nommer des représentants du Conseil à charge d'un état des lieux des dites parcelles ;

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Cyril DUPIN, 1^{er} Adjoint, Monsieur Christophe BOUHEYRE, Conseiller et Monsieur Olivier MORLAES, Conseiller, ont donc été mandatés pour visiter les dites parcelles au nom du Conseil municipal ;



Après exposé et retour de cet état des lieux par Monsieur Cyril DUPIN, 1^{er} Adjoint, Monsieur Christophe BOUHEYRE, Conseiller et Monsieur Olivier MORLAES, Conseiller, il découle que l'échange des parcelles en question présente un réel intérêt pour la Commune ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), la proposition d'échange de parcelle de Monsieur BERTRANDE Pierre, gérant du GFR DU GRAND LAURAY ;

DONNE POUVOIR à Monsieur Jean Didier BATBY, Maire, et Monsieur Cyril DUPIN, Adjoint, pour signer tout document relatif à cette transaction ainsi que l'acte définitif.

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 de la Commune

DCM20240313_006

DCM20240313_007

Mme Christine BAYLE Présidente de la Commission Finances présente les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2023 de la Commune.

Madame Christine BAYLE expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame SAHORES Isabelle, Comptable Public, à la clôture de l'exercice.

Fonctionnement :

Dans les grandes lignes, un Budget de Fonctionnement présentant une augmentation de +11 846,74 € en dépenses, et une baisse des recettes de -187 213,77 €, par rapport à 2022.

Dépenses	2022	2023	Ecart 2022/2023
Charges à caractère général	84 894,40	89 156,08	4 261,68
Charges de personnel et frais assimilés	67 745,80	69 402,80	1 657,00
Atténuation de produits	4 880,00	0,00	-4 880,00
Autres charges de gestion courante	54 032,76	64 846,49	10 813,73
Charges financières	73,63	67,96	-5,67
Opération d'ordre de transfert entre sections	420,42	420,42	0,00
Total	212 047,01	223 893,75	11 846,74
Recettes	2022	2023	Ecart 2022/2023
Atténuations de charges	0,00	645,88	645,88
Produits des services, domaine et ventes diverses	6 257,25	9 436,23	3 178,98
Impôts et taxes	177 785,26	194 728,64	16 943,38
Dotations, subventions et participations	73 340,00	67 609,68	-5 730,32
Autres produits de gestion courante	239 427,50	37 175,81	-202 251,69
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
Total	496 810,01	309 596,24	-187 213,77



Budget d'Investissement

Dans les grandes lignes, un Budget Investissement présentant une augmentation des dépenses de +6 172,21€, et une baisse des recettes de -9 342,60 €, par rapport à 2022.

Dépenses	2022	2023	Ecart 2022/2023
Emprunts et dettes assimilées	396,50	402,17	5,67
Immobilisations corporelles	12 753,26	18 919,80	6 166,54
Total	13 149,76	19 321,97	6 172,21
Recettes	2022	2023	Ecart 2022/2023
Dotations, fonds divers et réserves	17 841,95	16 482,90	-1 359,05
Subventions d'investissement reçues	13 575,00	5 591,45	-7 983,55
Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Opération d'ordre de transfert entre section	420,42	420,42	0,00
Total	31 837,37	22 494,77	-9 342,60

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (10 voix pour),
le Compte de Gestion 2023 de la Commune.

Monsieur le Maire se retire avant le vote du Compte Administratif et confie la présidence de cette opération à Mme Christine BAYLE 2ème adjointe (conflit d'intérêts).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (9 voix pour),
le Compte Administratif 2023 de la Commune.

Affectation des résultats 2023 de la Commune

DCM20240313_008

Monsieur Le Maire, après les présentations et les votes du Compte de Gestion et du Compte Administratif de la Commune pour l'année 2023, propose l'affectation des dits résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (10 voix pour),
l'affectation des résultats 2023 de la Commune.

Vote Budgets Primitifs 2024 de la Commune

DCM20240313_009

Mme Christine BAYLE Présidente de la Commission Finances présente les Budgets Primitifs 2024 de la commune.

Comme l'exige la loi, les budgets se votent à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.



Budget de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Charges à caractère général	460 467,00	89 156,08	480 905,37
Charges de personnel et frais assimilés	134 100,00	69 402,80	134 518,00
Atténuation de produits	5 000,00	0,00	5 000,00
Autres charges de gestion courante	84 200,00	64 846,49	84 200,00
Charges financières	100,00	67,96	100,00
Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
Dotations provisions semi-budgétaires	700,00	0,00	700,00
Virement de la section d'investissement	69 055,00	0,00	55 761,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	450,00	420,42	450,00
Total	754 572,00	223 893,75	762 134,37
Recettes	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
Atténuations de charges	0,00	645,88	0,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	4 700,00	9 436,23	4 700,00
Impôts et taxes	171 769,00	183 382,64	164 682,00
Dotations, subventions et participations	61 377,00	64 544,68	51 800,00
Autres produits de gestion courante	37 174,00	37 175,81	6 600,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	100,00
Excédent de fonctionnement reporté	479 552,00	0,00	534 252,37
Total	754 572,00	295 185,24	762 134,37

Budget d'Investissement

Dépenses	BP 2024
Foyer rural	10 000,00
Appartement Mairie Ouest	25 101,00
City Stade	2 000,00
Eglise	10 000,00
Presbytère	10 000,00
Archives	7 000,00
Aménagement espaces verts	3 000,00
Opération financière	410,00
Total	67 511,00
Recettes	BP 2024
Fond de concours Presbytère	5 000,00
Fond d'équipement des communes (Conseil Départemental)	6 300,00
Virement de la section de fonctionnement	55 761,00
Excédent investissement reporté	31 997,87
Affectation en réserve	31 002,13
Opération d'ordre transfert entre section	450,00
Total	130 511,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **les Budgets Primitifs de Fonctionnement et d'Investissement 2024 de la Commune.**

**Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 du Lotissement des Artigaous**

DCM20240313_010

DCM20240313_011

Mmes Christine BAYLE présente les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2023 du Lotissement des Artigaous.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (10 voix pour),
le Compte de Gestion 2023 du "Lotissement des Artigaous".

Monsieur le Maire se retire avant le vote du Compte Administratif et confie la présidence de cette opération à Mme Christine BAYLE 2ème adjointe (conflit d'intérêts).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (9 voix pour),
le Compte Administratif 2023 du "Lotissement des Artigaous".

Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 du Lotissement Le Clos du Lioué

DCM20240313_012

DCM20240313_013

Mmes Christine BAYLE présente les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs 2023 du Lotissement Le Clos du Lioué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (10 voix pour),
le Compte de Gestion 2023 du "Lotissement Le Clos du Lioué".

Monsieur le Maire se retire avant le vote du Compte Administratif et confie la présidence de cette opération à Mme Christine BAYLE 2ème adjointe (conflit d'intérêts).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE** (9 voix pour),
le Compte Administratif 2023 du "Lotissement Le Clos du Lioué".

Vote Budgets Primitifs 2024 du lotissement "Le Clos de Lioué"

DCM20240313_014

Mme Christine BAYLE Présidente de la Commission Finances présente les Budgets Primitifs 2024 du lotissement « Le Clos de Lioué ».

Comme l'exige la loi, les budgets se votent à l'équilibre entre les dépenses et les recettes.



Budget de Fonctionnement :

Dépenses	BP 2024
Charges à caractère général	200 000,00
Autres charges de gestion courante	10,00
Virement à la section d'investissement	0,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
Total	200 010,00
Recettes	BP 2024
Produits des services, domaine et ventes diverses	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	0,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	200 010,00
Total	200 010,00

Budget d'Investissement

Dépenses	BP 2024
Déficit d'investissement reporté	0,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	200 010,00
Total	200 010,00
Recettes	BP 2024
Emprunts et dettes assimilés	200 010,00
Excédent d'investissement reporté	0,00
Virement de la section de fonctionnement	0,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00
Total	200 010,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **APPROUVE**, (10 voix pour), **les Budgets Primitifs de Fonctionnement et d'Investissement 2024 du lotissement "Le Clos de Lioué"**.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

DCM20240313_015

Monsieur Le Maire, propose à l'Assemblée d'adhérer à la Fondation du patrimoine, afin de soutenir les actions de la Délégation des Landes en faveur de la sauvegarde du patrimoine, et précise que la Fondation du patrimoine peut aider la Commune à renforcer l'attractivité du territoire communal, par la restauration du patrimoine public (église, lavoirs, fontaines, ouvrages et bâtiments communaux...), ou encore en contribuant à la sauvegarde du patrimoine naturel.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a déposé, en date du 13/02/2024, un dossier via la Fondation du patrimoine – Mission Stéphane BERN, pour patrimoine en péril, relatif à l'Eglise Saint-Pierre, et indique à l'Assemblée que le coût annuel de l'adhésion s'élève à 100,00 euros pour les communes de moins de 500 habitants.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE** (10 voix pour), **l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**.



Subvention pour séjour scolaire

DCM20240313_016

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la demande de subvention pour « Voyage Scolaire à SOUSTONS » de Madame Caroline HERRMANN, domiciliée 113 Place de l'Eglise, 40370 BEYLONGUE, pour sa fille Nao RIBIERRE, et précise que le coût du voyage s'élève à 177,00 euros par élève.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil d'allouer une aide pour le financement de ce séjour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITE** des membres présents (10 voix pour) ;

VOTE, une aide financière de 50,00 euros pour le financement du « Voyage Scolaire à SOUSTONS » de Nao RIBIERRE, domiciliée 113 Place de l'Eglise, 40370 BEYLONGUE.

Table des délibérations de la séance du 13 mars 2024

Délibérations Budgétaires

- Vote du Compte Gestion 2023 de la Commune,
- Vote du Compte du Administratif 2023 de la Commune,
- Affectation des résultats 2023 de la Commune,
- Vote des Budgets Primitifs 2024 de la Commune,
- Vote du Compte Gestion 2023 du Lotissement des Artigaous,
- Vote du Compte du Administratif 2023 du Lotissement des Artigaous,
- Vote du Compte Gestion 2023 du Lotissement Le Clos du Lioué,
- Vote du Compte du Administratif 2023 du Lotissement Le Clos du Lioué,
- Vote Budgets Primitifs 2024 du lotissement "Le Clos de Lioué".

Autres Délibérations

- Adhésion au groupement de commandes « Formations santé et sécurité au travail »,
- Mise en place du RIFSEEP,
- Mise en place de la protection sociale complémentaire donnant mandat au CDG40,
- Adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde » du CDG40,
- EARL GRAND LAURAY-BERTRANDE Pierre (Gérant) – échange de parcelle,
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- Subvention pour séjour scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.